

Montreux Tennis-Club

Assemblée générale du 24 février 2011

Hôtel Bristol, Territet

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue

Au nom du comité du MTC, le président Jacques Serex souhaite la bienvenue aux 40 membres présents, en notifiant que cette assemblée générale a été convoquée dans les délais statutaires. Il se plait à relever la présence de deux représentants de la commune de Montreux, les Municipaux Laurent Wehrli et Christian Neukomm.

Le président cite la liste des personnes excusées, dont le délégué aux sports de la Commune de Montreux, Julien Chevalley.

Jacques Serex demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de deux membres décédés en 2010, Eric Krempe et Gilda Arber.

L'ordre du jour respectant les statuts et aucun membre de l'assemblée n'ayant des remarques à formuler à son sujet, il est admis que celui-ci servira de fil conducteur pour cette AG.

2. Procès-verbal de l'AG du 25.02.10

Aucune question n'étant posée, le PV de l'AG du 25.02.10 est adopté avec remerciements à son auteur.

3. Présentation des rapports

a) Rapport de gestion du Comité du Montreux Tennis Club pour l'année 2010

A ce jour le MTC compte 423 membres, dont 337 adultes et 86 juniors.

A relever également que 160 jeunes suivent les cours dispensés d'avril à octobre aux jeunes joueurs en formation, soit 82 pour l'Ecole de tennis, 50 pour le Baby Mini Tennis et 30 pour l'Ecole de compétition.

En préambule, le président Jacques Serex indique que, du fait de son importance et des débats qu'il pourrait susciter, le point sur « L'avenir du Montreux Tennis-Club » sera abordé dans les divers.

Le rapport de gestion, comme les comptes 2010, ne suscitent aucune discussion de la part des membres présents.

b. Rapport des vérificateurs des comptes

Au nom des vérificateurs des comptes (Jean-Pierre Jost et Christian Schoeni), et en leur absence, le président Jacques Serex lit le rapport de ces derniers. En substance, les deux vérificateurs déclarent

que les comptes ont pu être examinés dans le détail en date du 15.2.11. Ils en confirment l'exactitude et demandent à l'assemblée de donner décharge au comité pour lesdits comptes.

4. Discussion, adoptions des rapports et décharge au comité

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée et l'assemblée ayant pris acte du rapport des vérificateurs des comptes, le rapport de gestion et les comptes sont adoptés à main levée et à l'unanimité.

5. Elections statutaires et autres

a) Election du président

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté, le vice-président Valeriano Mina présente la candidature de Jacques Serex, qui est disposé à poursuivre son mandat. Jacques Serex est élu sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

b) Election des membres du comité

Deux départs sont à noter au sein du comité du MTC :

-l'un, celui de Valérie Rechemann, découle de la formalisation d'un contrat réglant les relations entre JR Tennis Team 580 Sàrl, soit Valérie et Jean-Yves Rechenmann et le MTC. Valérie, comme Jean-Yves d'ailleurs -et ceci conformément aux statuts du club- restera proche du comité et disposera en tout temps d'un droit d'accès à celui-ci

-l'autre est celui de Gino Valvo qui a décidé de quitter sa fonction après trois saisons passées au sein du comité du MTC

A ses deux membres, Jacques Serex exprime sa reconnaissance pour tous les services qu'ils ont rendus au club ainsi que pour leur disponibilité de tous les instants. Un modeste présent leur est remis.

Pour compenser ces deux départs, le comité du MTC a enregistré deux arrivées durant l'inter-saison, celles de Stéphane Labaste et de David von Arx.

En l'absence d'autres propositions, il est donc proposé aux membres la réélection des personnes suivantes :

- Valeriano Mina, vice-président, interclubs et compétition
- Marlyse Curchod, tournois et animations
- Dominique Traversini, sponsoring et communication
- David von Arx, finances et trésorier du Montreux Tennis Club
- Stéphane Labaste, entretien et infrastructures
- Helga Grübel, gestion des membres et cotisations

Quant à Jean-Yves Rechenmann, il reste le professeur exclusif et attitré du club, ainsi que son responsable technique.

Par le biais de contrats en bonne et due forme, le MTC a réglé toutes les relations avec ses partenaires pour la saison 2011, soit :

- Françoise et Benedetto Carlucci pour l'exploitation du restaurant
- Benedetto Carlucci pour l'entretien de ses installations
- JR Tennis Team 580 Sàrl, Valérie et Jean-Yves Rechenmann, pour le mouvement juniors et la compétition

Election des vérificateurs des comptes

Selon le tournus établi, Walter Spano devient 1^{er} vérificateur et Christian Schoeni, 2^e vérificateur. Heinz Schoeneich officiera comme suppléant.

6. Présentation du budget 2011

-Pour la saison 2010, le comité présente un budget équilibré.

Le président Jacques Serex tient à relever les points suivants :

-Les recettes ont été budgétisées avec une certaine prudence

-Au chapitre des charges, les charges d'entretien pourront être augmentées selon les disponibilités

-En ce qui concerne le mouvement juniors, toutes les charges sont désormais assumées par le club

En l'absence de données précises pour l'instant, une certaine prudence a prévalu quant à l'estimation des recettes

-Au poste « Dons », la différence sensible remarquée entre les comptes 2009 et le budget 2011 tient au fait qu'il y a eu en 2009 des rentrées exceptionnelles, notamment la subvention de la Fondation du Casino Barrière pour la LNA

La discussion est ouverte, mais le budget ne suscite aucune question de la part des membres présents et celui-ci est adopté à mains levées.

7. Cotisations

Les cotisations ne subissent pas d'augmentation et le comité propose de reconduire le principe des bons de consommation pour les membres adultes exclusivement, en rappelant les points suivants :

O la formule est reconduite pour une saison

O elle inclut deux invitations par membres

O les bons peuvent être utilisés lors des soirées à thème

O ce montant additionnel doit être considéré comme un soutien au restaurateur, dont la présence régulière et les prestations sont nécessaires, voire indispensables, à la vie du club

La finance d'entrée est maintenue dans son principe, mais le comité se réserve, de cas en cas, le droit de ne pas l'exiger afin de favoriser l'adhésion de nouveaux membres.

Aucune question n'étant posée, les cotisations et les bons de consommation sont adoptés.

8. Tirage au sort des remboursements des parts pour la souscription de la bulle 1998

Le montant alloué cette année pour le remboursement desdites parts est de Fr. 2'000.- et, selon le principe admis, si la dernière part tirée au sort dépasse le budget, le remboursement de celle-ci sera reportée à l'année suivante.

Le tirage au sort désigne les personnes suivantes :

- Christian Schoeni : Fr. 500.-
- Julien Lilla : Fr. 500.-
- Marika Weibel : Fr. 500.-
- Franco Mirafiore : Fr. 250.-

La part suivante étant supérieure au solde restant (Fr. 250.-), son remboursement est reporté à l'année prochaine.

9. Divers et propositions individuelles

-A la question de savoir si quelque chose a d'ores et déjà été prévu pour le 125^e anniversaire du club en 2015, le président Jacques Serex répond que pour l'instant seule une provision a été constituée dans ce but

-Quant au concept de réservation le mercredi après-midi, remis en cause par un membre, il ne sera pas modifié, les courts étant toujours réservés à l'Ecole de tennis de 13h30 à 18h30 env.

Concernant l'avenir du club, le président Jacques Serex explique les raisons qui ont conduit le comité à entreprendre un certain nombre de démarches en vue de doter le club d'une structure couverte, le comité étant convaincu de la nécessité de couvrir un ou plusieurs courts à Territet afin

- De conserver et d'augmenter le nombre de membres en proposant une offre hivernale
- De maintenir sur le site une formation complète des juniors

Et donc de respecter nos statuts qui stipulent que le MTC a pour but la pratique et le développement du tennis, ainsi que toute activité sportive en découlant.

Si rien n'est entrepris dans ce sens, le MTC peut légitimement craindre une érosion progressive du nombre de ses membres en raison de la concurrence de plus en plus vive et de l'offre de plus en plus attrayante des centres de tennis régionaux. D'un club à vocation sportive, le MTC pourrait se transformer à terme en club de loisirs...

D'autre part, le MTC devra inéluctablement faire face à moyenne échéance aux coûts engendrés par la nécessaire et complète réfection de ses 6 courts et des grillages les clôturant, une ville touristique et de villégiature comme Montreux ne pouvant logiquement se passer d'installations de qualité.

Autres éléments qui ont conduit la réflexion du comité :

- L'édification d'une bulle sur un ou deux courts est désormais très onéreuse et lourde en frais de fonctionnement et d'entretien
- Une telle structure en l'état de nos informations n'est plus autorisée par le canton de Vaud pour des raisons énergétiques entre autres
- Le PGA communal – qualifiant la zone du port de Territet comme zone d'utilité publique – devrait être avalisé par le Conseil d'Etat d'ici 2012

Tenant compte de ce qui précède, le comité s'est orienté vers un projet visant à édifier sur les courts 1, 2 et 3 une structure couverte permanente, le défi, de taille, étant de conserver l'ouverture sur le lac et de s'intégrer harmonieusement au site.

Parallèlement est prévu le remplacement de la terre battue fétiche de Territet par un revêtement différent mais très proche de la terre battue (Tennis Force), mesure inévitable dès lors que l'on couvre les surfaces et que celles-ci seront utilisées été comme hiver.

Afin de faire avancer le projet, le comité du MTC a décidé :

1. de procéder à une enquête auprès des membres afin de connaître leur opinion à ce sujet
2. de demander un avant-projet au constructeur afin de mieux cerner le coût global de l'opération, les coûts liés au fonctionnement d'une telle structure, son impact sur l'environnement et son intégration au site
3. de présenter cet avant-projet à la Municipalité de Montreux en vue de son acceptation et de son financement

La discussion ouverte à ce sujet suscite un certain nombre de questions et de vœux :

-Nécessité absolue de maintenir la vue sur le lac

-La surface est-elle suffisante (courts 1,2,3) pour un tel projet ?

-En cas de refus des membres, quelle sera l'attitude du comité ? **Réponse : le comité respectera la volonté populaire et le club restera tel qu'il est actuellement**

-Le sondage devrait être envoyé aux juniors également, dont l'opinion est très importante en la matière

-Le comité doit mieux informer les membres sur les problèmes et les difficultés que rencontre l'Ecole de tennis durant la saison d'hiver (lieux éloignés, déplacements, coûts location)

-Où peut-on aller voir des surfaces identiques à celle proposée (Tennis Force) ? **Réponse : Versoix, Préverenges**

-Pourquoi ne pas construire cette structure sur les courts 4,5,6 ? **Réponse : l'idée est à étudier**

-Représentant les autorités montreusiennes, M. Laurent Wehrli, Municipal, se dit tout d'abord satisfait d'avoir pu assister à cette assemblée générale. Il est très heureux de l'état des finances du club et admet que la bonne gestion du comité a sans doute modifié la perception que certains membres du collège municipal pouvaient avoir de ce sport et du club. Il se plaît à relever aussi le dynamisme du mouvement juniors et se félicite que les relations entre le club et les autorités aient pu être normalisées. Il termine en affirmant que la Municipalité suit avec attention la réflexion du club quant à son avenir et que la porte est grande ouverte à la discussion.

-Il est convenu que l'apéritif d'ouverture aura lieu le vendredi 8 avril 2011, dès 18h.

10. Clôture et distinction des sportifs méritants du club

Sont cités au tableau d'honneur du club les joueuses et joueurs suivants :

-Marika Weibel, championne vaudoise en simple

-Roxane Alt, championne vaudoise en simple

-Margaux Kaltenbacher, championne vaudoise en double

-Antoine Bacher, champion vaudois en simple

-Jean-Yves Rechenmann, champion vaudois en double

Lors des championnats vaudois indoor 2011, se sont également distingués :

-Léo Antenucci, champion vaudois hiver

-Matteo Vialmin, champion vaudois hiver

-Cédric Rechenmann, finaliste

Quant à la 1^{ère} équipe Messieurs du MTC, elle évoluera en LNA cette saison suite au retrait de Neuchâtel. Deux matchs sont prévus sur les courts de Territet : le 4 août contre Genève Eaux-Vives et le 7 août contre Ried Wollerau, champion suisse en titre.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée se clôt à 21h05.

Jacques Serex
Président

Dominique Traversini
Secrétaire de séance

28.02.2011